AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2070
FR0011471135-FS0644

6 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 6 octobre 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2014, le seuil de 15% du capital de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 813 400 actions ERYTECH PHARMA représentant 864 930 droits de vote, soit 14,61% du capital et 12,30% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 5 566 572 actions représentant 7 032 332 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.